
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du quinze décembre deux mille trois

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : M. Gilbert PLA, Mme Françoise DUBOURDIEU, M.M. Didier CODORNIU, Robert DEJEAN, Aimé LAFFON, Melle Irène BENARD, M.M. Alain SABLAIROL, Louis MOLVEAU, Mme Yvette BARBANSON, M.M. Bernard GEA, Louis VIC, Gérard CRIBAILLET.

N° 109

Excusé : M. Ange MANDELLI.

OBJET : TRANSFERT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION ET A LA GESTION DU PARC DES EXPOSITIONS.

Madame le Rapporteur expose :

Une des compétences obligatoires de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise concerne le développement économique.

C'est dans ce cadre que l'aménagement, l'entretien et la gestion du Parc des Expositions de Narbonne ont été déclarés d'intérêt communautaire et transférés à la C.A.N.

La commune de Narbonne a passé avec l'Office d'Intervention pour le Développement Economique de Narbonne (OIDEN), le 23 mars 1999, une convention de mise à disposition et de gestion du Parc des Expositions modifiée par avenant du 12 décembre 2001.

Il convient de transférer cette convention à la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise.

Pour ce faire, il convient de passer un avenant.

Je vous propose :

- d'approuver l'avenant à cette convention
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tous autres documents administratifs, techniques ou financiers relatifs à cette affaire

Le Bureau adopte à l'unanimité

Le Président,

Michel MOYNIER.

